

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LE PROJET
D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE PROJET DE MISE A
JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE
NOVES**

1- Objet, date et durée de l'enquête publique unique

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 30 avril 2019 a été prescrite l'enquête publique unique portant sur :

- le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,
- le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées.

L'enquête publique se déroulera du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus soit 33 jours.

Les caractéristiques principales du projet de PLU sont :

- mettre en valeur l'identité agricole et naturelle du territoire ;
- permettre un développement urbain maîtrisé, soucieux de l'économie de l'espace ;
- adapter les équipements publics et renforcer le cadre de vie.

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristiques principales de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de PLU.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique unique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver l'élaboration du PLU à l'issue de l'enquête publique unique est le conseil municipal de Noves.

L'autorité compétente pour approuver la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées à l'issue de l'enquête publique unique est le comité du syndicat Durance Alpilles.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur le Président du tribunal administratif de MARSEILLE a désigné Monsieur Maurice NISSE en qualité de commissaire enquêteur.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête unique et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique unique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, - Mairie de Noves – 2, place Jean Jaurès – 13550 – NOVES
- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Nove par messagerie : enquetepublique.plu@noves.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie, à l'accueil de 8H30 à 12H 30 et de 13 H30 à 16H30 sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la mairie de Noves.

Le dossier d'enquête publique unique et les observations de la population seront consultables également sur le site internet de la commune : WWW.noves.fr

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- 27 mai 2019 de 9H00 à 12H00
- 4 juin 2019 de 13H30 à 16H30
- 12 juin 2019 de 9H00 à 12H00
- 20 juin 2019 de 13H30 à 16H30
- 28 juin 2019 de 13H30 à 16H30

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique unique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Noves, au SIVOM Durance Alpilles et en Préfecture pendant un an.

Ils seront également consultables sur les sites internet de la Mairie et du SIVOM Durance Alpilles.

7- Dossier comprenant les informations environnementales

L'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumise pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE). Cette dernière ne s'est pas prononcée dans le délai légal de 3 mois, elle est donc réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en œuvre d'une évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête publique unique). Les informations environnementales sont consultables dans le mémoire justificatif du zonage d'assainissement des eaux usées.

8- Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Noves représentée par son Maire Monsieur Georges JULLIEN et dont le siège administratif est situé au 2, place de la Mairie 13550 NOVES.

La personne responsable de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées est le syndicat Durance Alpilles représenté par son Président Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE et dont le siège administratif est situé au 1313, route Jean Moulin à 13670 – SAINT-ANDIOL.

9- Adresse des sites internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique unique pourront être consultées

MAIRIE DE NOVES : www.noves.fr
SIVOM : www.sivomdurancealpilles.fr